TFP Agent d'entretien et de rénovation en propreté

Qu'est-ce que le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Agent d'entretien et de rénovation en propreté » ?

Le TFP « Agent d'entretien et de rénovation en propreté » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelless (RNCP), créée et reconnue par la branche professionnelle des Entreprises de la propreté et services associés. Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier d'agent d'entretien et de rénovation en propreté au sein de l'ensemble des entreprises de cette branche, favorisant ainsi les mobilités professionnelles.

Voir la fiche RNCP du TFP « Agent d'entretien et de rénovation en propreté».

Quels sont les avantages ?

Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- Compléter votre parcours initial
- Apprendre un nouveau métier
- Vous insérer durablement dans l'emploi
- Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- Anticiper l'évolution des métiers
- Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- Enrichir votre offre commerciale
- Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- Diversifier votre modèle économique
- Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- Elargir votre sourcing d'entreprises
- Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'OC Propreté, l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés.

Quelles sont les missions de l'Agent d'entretien et de rénovation en propreté ?

Le titulaire du TFP « Agent d'entretien et de rénovation en propreté » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- Préparation des produits et matériels du chantier préalables a l'intervention
- Établissement de relations professionnelles avec les clients/usagers
- Traitement des demandes, des attentes ou des réclamations éventuelles des clients/usagers
- Prise de connaissances des consignes et organisation de son intervention
- Sélection des produits et matériels nécessaires a la prestation
- Préparation de la zone de travail
- Suivi et traçabilité des prestations
- Application des règles d'hygiène et de sécurité pendant l'intervention
- Utilisation du matériel et des produits nécessaires a la prestation
- Réalisation des opérations de remises en état
- Contrôle de la prestation

Quelles sont les compétences validées par le TFP ?

L'agent d'entretien et de rénovation en propreté doit être capable de maitriser les compétences suivantes :

Blocs compétences	Modalités d'évaluation
BC1 : Mise en œuvre de la relation avec les usagers pour garantir le bon déroulement du chantier	Entretien technique; Mise en situation ou observation professionnelle réelle ou simulée.
BC2 : Organisation et suivi du chantier de propreté	Entretien technique; Mise en situation ou observation professionnelle réelle ou simulée.
BC3 : Réalisation des techniques professionnelles de remise en état	Entretien technique; Mise en situation ou observation professionnelle réelle ou simulée.

A noter : Les blocs de compétences ci-dessus peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.

Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du TFP « Agent d'entretien et de rénovation en propreté » peut accéder aux emplois suivants :

- Agent d'entretien et de rénovation en propreté
- Agent polyvalent
- Agent volant
- Agent qualifié de services

Comment obtenir et financer le TFP ?

La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son compte personnel de formation
- Une préparation opérationnelle à l'emploi suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- Un contrat de professionnalisation, avec l'accompagnement d'un tuteur
- Un contrat d'apprentissage, avec l'accompagnement d'un maître d'apprentissage

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences. Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. Consultez les règles de prise en charge de la branche des Entreprises de la propreté et services associés.

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?

Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Agent d'entretien et de rénovation en propreté » ? Contactez votre conseiller AKTO.

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habiliter par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de l'OC Propreté, l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés :

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Agent d'entretien et de rénovation en propreté ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de l'opérateur en évolution professionnelle de votre région